

Secourisme – Surveillance sauvetage aquatique – Enseignement des métiers de la natation et du sport- Sauveteurs Secouristes du Travail – Formateurs

Association déclarée à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, comme organisme de formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport
Statuts déposés le 08/02/2008 à Nancy, avec parution sous le n°: 20080012 au journal officiel.

Tomblaine, le 16 Mars 2015

MNS, BNSSA et formateurs Intéressé par les conditions d'équivalences du SSA

Chers collègues,

Le nouveau dispositif permettant la délivrance du certificat de compétence de formateur de Surveillant Sauveteur Aquatique en Milieu Naturel et Surveillant Sauveteur Aquatique en Littoral ou Eaux Intérieures se met en place.

Ce dispositif revêt plusieurs étapes auxquelles vous allez être associés si vous souhaitez obtenir par équivalence la qualification de formateur SSA en milieu naturel, de SSA en eaux intérieures ou encore de SSA Littoral.

Ce document vous permettra d'appréhender ces nouvelles données qui ne se substituent pas à l'heure actuelle à vos compétences de terrain, si vous êtes déjà engagés comme tel avec votre titre de MNS ou BNSSA.

Cependant ce dispositif le complète, et les employeurs à la recherche d'une compétence reconnue et validée de leurs sauveteurs ne tarderont pas à exiger l'obtention de ces nouveaux diplômes pour faire face à leur obligation de moyens.

Pour vous aider dans ce parcours, et vous permettre d'obtenir les certifications nécessaires à la poursuite de vos activités professionnelles ou saisonnière, la fédération met en place tous les moyens pour y parvenir.

C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui en mesure de vous proposer un échéancier pour mener à bien un dispositif d'équivalence prévu par le ministère de l'intérieur :

1° Validation des référentiels :

La FNMNS va déposer prochainement auprès de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), les référentiels de formation « de formateurs en milieu naturel et de SSA en Eaux intérieures et Littoral » pour obtenir les agréments.

2° Envoi de vos dossiers :

Entre temps, il faudra que vous nous retourniez impérativement pour le **15 avril 2015**, votre dossier de demande d'équivalence, afin que nous puissions établir une pré-liste des candidats intéressés par ce dispositif.

3° Recevabilité de votre dossier :

Renseignez bien votre demande d'équivalence informatiquement (pas de retour manuscrit) avec une transmission de toutes vos pièces par mail ou par courrier et transmettez le dans les délais prévus au Centre National de Formation, car il devra faire l'objet d'un examen qui permettra de retenir les candidatures qui répondront aux critères d'équivalence.

Joignez les copies de toutes les pièces justificatives que vous aurez (attestations, fiches de paye, convocations, notation, photos,...).

Vous serez informé par courrier électronique de la décision de recevabilité de votre dossier, en attendant de satisfaire à une évaluation.

4° Programme de l'évaluation :

A la lecture des textes, il faudra satisfaire à :

- un bilan des compétences pédagogiques et techniques, si vous souhaitez obtenir la compétence de Formateur au Sauvetage Aquatique en Milieu Naturel.
- une vérification des compétences si vous souhaitez obtenir le SSA Littoral ou Eaux Intérieure.

Cette procédure nécessitera pour chacun d'entre vous, deux journées (une pour le MAC annuel et une pour la FC triennale « année zéro ») sur le terrain.

Le Centre National de Formation qui sera chargé de la mise en place de ce bilan de compétences, vous propose d'ors et déjà un site en France, où vous pourrez vous rendre pour vous faire valider.

Cette validation sera très pratique et vous mettra en situation de Formateur ou de Sauveteur. (Enseignement du SSA / sauvetage avec matériel, secourisme, connaissances techniques).

Ce sera aussi pour vous un moment privilégié pour vous remettre dans le bain....

5° Dépôt de la liste :

Ce n'est qu'après validation de nos référentiels, et de vos dossiers complétés du bilan de compétences FSSA MN, où de la vérification de compétences comme SSA, que nous pourrons enfin déposer à la DGSCGC, la demande d'équivalence pour toutes les personnes, ayant effectué la demande.

Dates prévisionnel du dispositif d'équivalence qui se déroulera à Longeville sur Mer (85)

Formateur SSA en milieu naturel	SSA Littoral	SSA Eaux intérieures
10 – 11 mai 2015	14 au 15 mai 2015	14 au 15 mai 2015
12 – 13 mai 2015	16 au 17 mai 2015	16 au 17 mai 2015

6° Avantage à suivre ce dispositif d'équivalence :

Pour les candidats à la compétence de Formateurs SSAMN pouvant justifier d'une compétence en qualité de formateur en milieu naturel d'au moins deux ans (prévu par arrêté) et titulaires d'une PAE ou du PIC F et d'un titre de navigation, cette procédure de mise en place d'équivalence, vous éviterez de devoir satisfaire par la suite une formation SSA Littoral de 35h et à la formation de Formateur SSA de 56h, si vous voulez devenir formateur en milieu naturel.

Pour les candidats SSA Littoral => Cette procédure de mise en place d'équivalence si vous êtes déjà BNSSA ou MNS pouvant justifier avoir suivi une formation en milieu littoral, vous éviterez de devoir satisfaire par la suite à une formation SSA Littoral de 24h + 7h pour la compétence optionnelle de conduite d'embarcation de sauvetage.

Pour les candidats SSA Eaux intérieures => Cette procédure de mise en place d'équivalence si vous êtes déjà BNSSA ou MNS pouvant justifier avoir suivi une formation en eaux intérieures, vous éviterez de devoir satisfaire par la suite à une formation SSA Eaux intérieures de 14h + 7h pour la compétence optionnelle de conduite d'embarcation de sauvetage.

Vous pouvez obtenir l'intégralité des textes régissant ces nouvelles dispositions sur le site internet de la fédération, rubrique documentation catégorie « Sauvetage ».

En vous souhaitant une bonne réception,
Cordialement.

Le Directeur
Denis FOEHRLE